

# DOSSIER DE PRESSE



Le Président de la Région Guadeloupe, Ary Chalus vous convie au

# BUS DES MERS

PRÉSENTATION À LA PRESSE

www.regionguadeloupe.fr

REGION GUADELOUPE  
Archipel d'Avenir

MARDI 25 JUN 2019 - 10H  
MÉMORIAL ACTe

RegionGuadeloupe CRGuadeloupe Région-Guadeloupe

***Le projet de "Bus des mers", porté par le Président de Région Ary Chalus, devient une réalité.***

*À travers ce projet, la volonté est de permettre aux habitants de la Grande-Terre et de la Basse-Terre de se rendre au coeur de l'île.*

*Ce projet, à vocation économique et touristique, permet aussi d'offrir de nouvelles perspectives d'emploi aux professionnels de la mer et s'inscrit dans la construction d'une offre de formation aux métiers de la mer, en cours de concrétisation par la Collectivité régionale.*

« Agir pour l'emploi, c'est permettre à chacun de circuler facilement pour se rendre sur son lieu de travail ou de formation. (...) La politique d'aménagement du territoire et de rattrapage, en termes d'infrastructures, que nous proposons pour les Guadeloupéens sera notre principal atout touristique.

Cette nouvelle approche nous permet de réconcilier les Guadeloupéens avec le tourisme, car les investissements engagés le seront en leur faveur d'abord, tout en améliorant très nettement l'accueil des touristes. »

Ary Chalus

## **LE TRANSPORT MARITIME DE PASSAGERS**

### **Un véritable enjeu pour le développement et l'attractivité de la Guadeloupe.**

La loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République appelée loi NoTRe modifie profondément l'organisation des transports collectifs en prévoyant des transferts de compétence entre les différents niveaux de collectivités territoriales.

Les 01 janvier et 01 septembre 2017, le transport non urbain et à la demande ainsi que le transport scolaire devenaient une compétence régionale.

Dans l'exercice de cette compétence, le conseil régional a décidé d'expérimenter, puis de généraliser, de nouveaux services de transports, alternatifs à la route.

**L'objectif est de faciliter le déplacement des Guadeloupéens, sur notre territoire insulaire, dont les axes routiers sont de plus en plus saturés.**

Fort des critiques formulées à l'égard du service de transports en commun et du nombre important d'utilisateurs de la voiture comme moyen de mobilité, (soit plus de 100 000 véhicules par jour, représentant 80 % des actifs guadeloupéens se rendant à leur travail en voiture), la Collectivité régionale a choisi la mise en place d'un service de transport de passagers par navettes maritimes.

A l'exception des autres régions françaises, le code des transports prévoit un article spécifique au transport maritime en Guadeloupe, Guyane, Martinique et Région qui dispose que la collectivité régionale peut organiser un service de transport maritime régulier de personnes pour la desserte de ports ou d'appontements du littoral et plus généralement l'organisation du transport maritime (L.5431-1 code des transports).

La Région Guadeloupe s'est donc portée acquéreur de navires nécessaires à l'exécution de ce service à titre expérimental par un appel d'offre publié le 09 janvier 2018 et notifié à la société TIG.



Il s'agit de l'acquisition de deux navires avec une capacité d'embarquement de 40 à 50 passagers compatibles avec la bathymétrie de la zone retenue.

Pour l'expérimentation de ce service, étant membre du SMT, le choix de la Région s'est porté sur le périmètre des agglomérations de Cap Excellence et l'agglomération de la Riviera du Levant sur lequel le transport routier était organisé, avec comme partenaire le Grand Port Maritime.

Déjà aujourd'hui avec KARULIS, les nouveaux bus à haut niveau de service et les déplacements sur le territoire évoluent. C'est l'ensemble du territoire qui doit se ré-appropriier les « routes » maritimes.

Le projet de « Bus de mer » repose sur une évidence que suggère la carte de l'archipel. Les principales destinations des déplacements vers la zone urbaine sont : l'aéroport, la zone de Jarry, le CHU, l'université et le centre de Pointe-à-Pitre situés, de part et d'autres du Petit Cul-de-Sac Marin. La distance par la voie maritime et la durée de parcours correspondante d'un bus de mer pourraient être bien inférieures à celles d'un transport terrestre, et la régularité qui peut en être attendue, bien supérieure.

Dans le cadre de sa compétence en matière de transport interurbain, la Région Guadeloupe va donc, à partir de ce jour, expérimenter, puis développer de nouveaux services de transports, alternatifs à la route, pour faciliter le déplacement des Guadeloupéens, tout particulièrement dans les zones où le trafic routier est confrontée à des goulots d'étranglement.

Il s'agit de la mise en place d'un service de transport de passagers par navettes maritimes dans la zone du Petit Cul de Sac marin dans un premier temps et dans la zone du Grand Cul de Sac Marin dans un second temps.

### LA PHASE D'EXPÉRIMENTATION - « MARCHÉ À BLANC »

Dans cette phase d'expérimentation, la Région Guadeloupe démarre une période de test grandeur nature.

À cette fin, un équipage sera constitué et les moyens logistiques dégagés dans le cadre d'une prestation commandée par la Collectivité régionale.

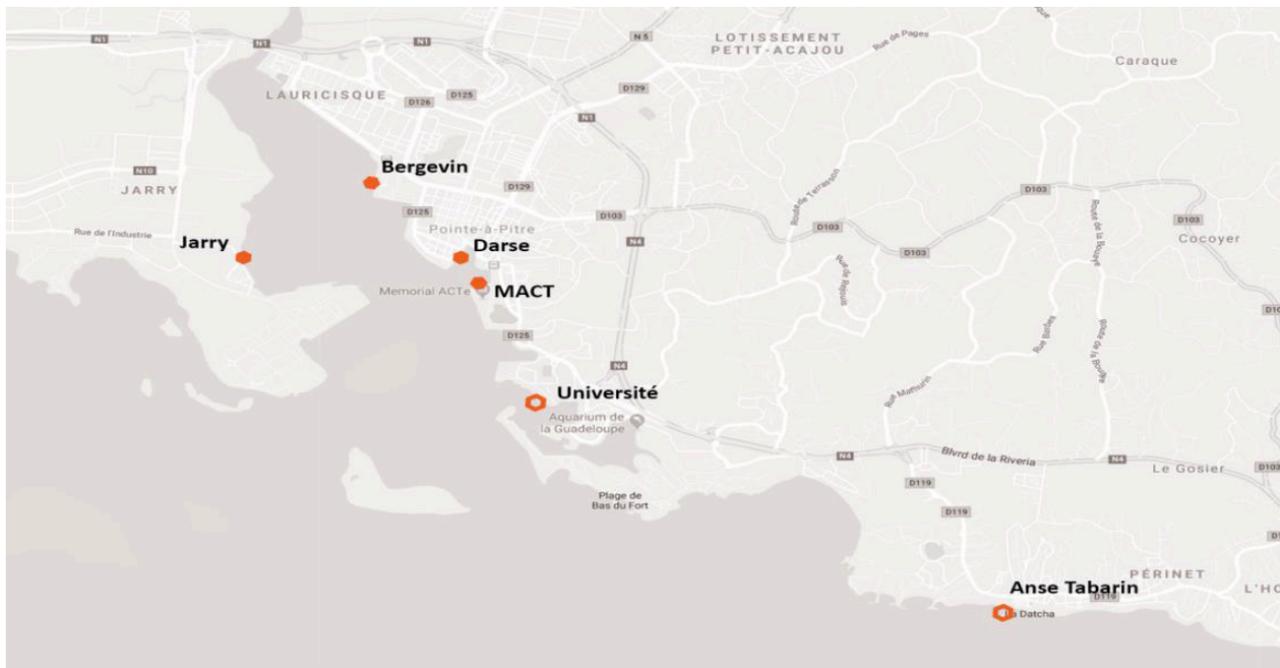
Il s'agira entre autres, dans cette phase, de tester les navires, les conditions d'accostage et d'appareillage sur les différents pontons, les procédures d'embarquement des passagers, les durées de trajets, les procédures d'urgence et de sécurité, de vérifier les coûts d'exploitation, en vue d'une connaissance et une maîtrise parfaite de toutes les modalités de fonctionnement de ce nouveau service de transport. Cette phase d'expérimentation devrait s'étendre sur une période d'environ 4 mois.

En étroite collaboration avec le syndicat mixte des transports (SMT), la Région testera ce nouveau moyen de transport en mettant à la disposition les biens (navires et pontons d'embarquement et de débarquement, immobiliers et mobiliers) nécessaires à l'organisation du service.

La région a aussi choisi de travailler avec le Grand Port Maritime à la planification et à la réalisation des travaux d'infrastructures pour les points d'accostage situés sur sa circonscription portuaire.

Le choix de ces points d'accostage repose sur les principales destinations des déplacements vers la zone urbaine que sont : l'aéroport, la zone de Jarry, le CHU, l'université et le centre de Pointe-à-Pitre, situés de part et d'autres du Petit Cul-de-Sac Marin.

4 pontons flottants dont un fixe situés sur le périmètre du Grand Port Maritime et 1 sur le périmètre et propriété de la Ville du Gosier :



✓ **à Jarry** à l'extrémité de la rue Freyssinet : le ponton flottant est en place, installé sur corps morts, disposé perpendiculairement au rivage, avec une passerelle longitudinale à son extrémité. La plateforme terrestre reste à aménager pour permettre aux passagers de rejoindre la voie de desserte (rue Freyssinet). Durée prévue 2 mois de travaux.

✓ **à Bergevin** au nord de la gare maritime : le ponton flottant est en place, installé sur bracons et parallèlement au quai, avec une passerelle d'accès en son milieu. Des aménagements réduits sur la voirie (nettoyage, signalétique) restent à réaliser en concertation avec le SMT selon la connexion terrestre retenue. Ces petits travaux pourront également être réalisés dans le délai de deux mois.

✓ **à la Darse**, quai Lardenoy, à proximité du yacht club : l'appontement est en place sous la forme d'un appontement fixe le long du quai, avec deux accès aux extrémités.

✓ **à l'Université**, à proximité du laboratoire de biologie marine : le ponton flottant a été livré mais n'est pas encore installé sur site

✓ **Au MACTe** : Cette halte nautique est déjà équipée d'un appontement installé par la Région. L'appontement, largement dimensionné, répond bien aux besoins et ne nécessite pas d'aménagement supplémentaire.

✓ **La Digue de l'Anse Tabarin** à Gosier, sixième halte localisée sur le périmètre de la CARL, est hors circonscription portuaire. L'appontement existant est la propriété de la commune et est de plus petite dimension utilisée actuellement par la navette maritime desservant l'îlet Gosier. La Ville du Gosier a donné son accord pour assurer l'aménagement de ce ponton avec un accompagnement financier de la Région.

## QUESTIONS & RÉPONSES SUR LE BUS DE MER

### Pouvez-vous décrire les navires ?

Il s'agit de catamaran aluminium de 15 mètres ayant une capacité de transport de 46 passagers et de 2 membres d'équipage. La vitesse de croisière des navires est de 15 noeuds mais la réglementation dans l'enceinte portuaire du Grand Port Maritime de la Guadeloupe (à Pointe-à-Pitre) impose une vitesse limitée à 8 noeuds. Les navires ont été construits en 2000 mais ils ont été remis à neuf par le chantier T.I.G en Guadeloupe.

### Combien sont-ils aujourd'hui ? Et à terme sur cette ligne ?

Pour l'heure, la Collectivité Régionale a fait l'acquisition de ces 2 navires à passagers qui lanceront l'expérimentation de ce nouveau mode de transport en Guadeloupe. Un transport multimodale entre la mer et la terre, avec les connexions des bus terrestres du réseau KARU'LIS, va être engagée et l'équipement en navires, en quantité et qualité adaptées, se fera en fonction des besoins.

### Comment se déclinera la Ligne #1 ?

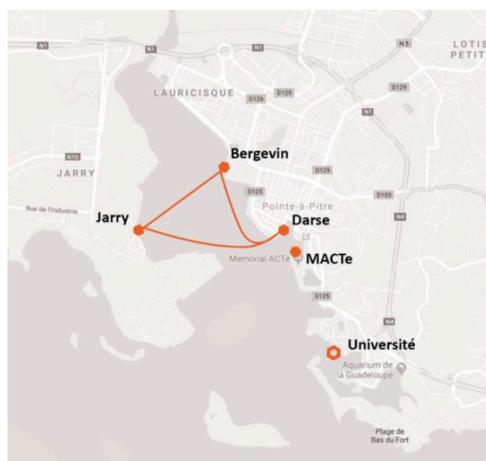
Le circuit d'exploitation prévisionnel de ces bus des mers est le suivant :

- \* l'anse Tabarin au Gosier
- \* le Campus universitaire de Fouillole
- \* le Mémorial ACTe
- \* la Darse de Pointe à Pitre
- \* la Gare Maritime de Bergevin
- \* Jarry Sud

L'expérimentation se fera sur les 2 tronçons ci-dessous.

**Ligne 1** : avec un départ de Bergevin, la Darse, le MACTe et l'Université,

**Ligne 2** : en boucle Bergevin, la Darse et Jarry avec un service qui fonctionnera du lundi au vendredi de 6h à 19h00 et le samedi de 06h00 à 13h00 (hors jours fériés).



### Quelle est la durée de traversée d'un terminus à l'autre ?

Avant la phase d'exploitation commerciale, il y a une phase de test qui va permettre à l'exploitant de peaufiner les durées de rotation entre chaque point.

En moyenne, il est prévu une durée de 10 à 15 minutes entre chaque arrêt.

### Qu'est-ce que la marche à blanc ?

La marche à blanc est la période de test qui permettra de faire les essais techniques avec les navires sur chaque ponton de débarquement et d'embarquement des passagers.

De même, les connexions entre les bus terrestres et les bus des mers seront testées dans des situations similaires avant le début réel du service au dernier semestre 2019.

### Comment/par qui sera géré ce transport ?

L'exploitant des bus des mers sera la Société de Transport de l'Agglomération Centre (STAC). L'objectif est d'être en coordination avec le réseau KARU'LIS pour offrir à la clientèle une vraie continuité et opportunité de ces 2 modes de transport.

### Quel sera le coût du billet et quelles billetteries ?

La marche à blanc va permettre de cadrer au mieux l'offre à présenter à la clientèle. Mais, la finalité serait qu'un ticket puisse permettre d'être transporté aussi bien par le bus, que par le bateau (sans avoir à acheter un autre ticket).

### Y aura t-il des parkings pour les utilisateurs ?

Compte tenu des points desservis, il est prévu une zone de stationnement au Mémorial Acte et à proximité de la Gare Routière de Bergevin.

Pour les autres points, les correspondances avec le réseau KARU'LIS permettra à la clientèle de trouver une entière satisfaction à ne pas utiliser de véhicules personnels.

### Quels seront les relais avec les transports terrestres ?

Lors de la phase à marche blanc, un paramétrage des horaires va permettre de trouver les connexions entre ces 2 modes de transport. Mais il conviendra de s'adapter aux rythmes de vie des usagers avec une amplitude d'horaires d'exploitation prévue entre 06h00 et 18h00.

### Quelles sont les autres lignes à venir ?

Dans l'immédiat, il convient de se concentrer sur l'expérimentation dans la zone définie: agglomération centre / jarry. Mais il faut reconnaître que les difficultés de se déplacer par la route, nous amènent à utiliser la mer pour créer une vraie connexion entre les communes bordées par l'eau : Nord Grande Terre et Nord Basse Terre ...

### Pourquoi ne pas avoir choisi des bateaux nouvelles générations ?

Nous élaborerons les marchés des prochaines lignes en ce sens. Afin que la nouvelle génération de flottes réponde à des besoins ENR.